Illkirch-Graffenstaden, le 5 mai 2026

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée générale des actionnaires de :

TRANSGENE
Société anonyme au capital social de 83 259 759,90 euros
RCS Strasbourg n° 317 540 581
Siège social : 400, Boulevard Gonthier d'Andernach – 67400 Illkirch-Graffenstaden

1. Information relative à l'Assemblée générale

- **Type :** Assemblée générale mixte
- **Date et heure : 22 mai 2026 à 11h00 (heure de Paris)**
- **Lieu :**
  - Au siège social de la Société sis 400, Boulevard Gonthier d'Andernach – 67400 Illkirch-Graffenstaden

Nous vous informons que l'Assemblée générale sera filmée et retransmise en direct à l'adresse suivante :

https://transgene.engagestream.euronext.com/2026-05-22-ag/register

2. Modalités de participation et de vote

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée générale mixte selon les modalités suivantes :

- soit en y assistant personnellement sur présentation d'une carte d'admission,
- soit en votant par correspondance,
- soit en se faisant représenter par toute personne physique ou morale de son choix,
- soit en se faisant représenter par le Président de l'assemblée générale.

En application des articles R. 225-86 et R.22-10-28, I tels que modifiés par les articles 6 et 9 du Décret n° 2026-94 du 13 février 2026, les actionnaires devront désormais être inscrits en compte **5 jours** avant la date de l'assemblée générale à **zéro heure** (heure de Paris) pour pouvoir participer et voter à l'assemblée générale. Cette date d'enregistrement (Record Date) est fixée au **15 mai 2026 à zéro heure** (heure de Paris).

Les conditions et modalités de participation sont décrites dans l'Avis de convocation qui sera publié au Bulletin des annonces légales et obligatoires.

Enfin, les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, pourront :

- **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, joint à ce courrier de convocation à l'aide de l'enveloppe réponse pré-payée jointe ci-jointe ;
- **pour l'actionnaire au porteur** : demander ce formulaire par lettre au teneur du compte. Cette demande devra être parvenue au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette Assemblée, soit le 16 mai 2026.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé au teneur du compte, qui se chargera de le transmettre à la Société Générale accompagné d'une attestation de participation justifiant de sa qualité d'actionnaire à J-5 soit au plus tard le **15 mai 2026**.

Les actionnaires renverront leurs formulaires de telle façon que la Société Générale puisse les recevoir au plus tard le **19 mai 2026.**

Il est précisé qu'aucun formulaire reçu par la Société après cette date ne sera pris en compte.

3. Mise à disposition des informations préparatoires

Les documents mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante :

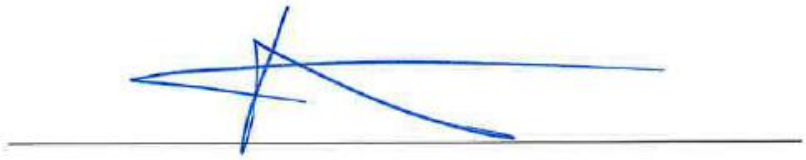
https://www.transgene.com/fr/investisseurs/#Ag

Ces informations sont mises à disposition dans les délais réglementaires, permettant aux actionnaires d'exercer pleinement leurs droits, notamment en matière de vote et de participation

4. Informations complémentaires

Je vous invite à consulter régulièrement le site internet de la Société pour toute mise à jour ou précision relative à cette Assemblée générale.

Dans l'attente de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de mes salutations distinguées.



Alessandro RIVA

Président du Conseil d'administration de Transgene